

ILLUMINATION DE NOËL

26 NOVEMBRE 2022

17H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
D'UPTON

MUSIQUE DE NOËL,
CHOCOLAT CHAUD, CAFÉ
GRATUIT

APPORTER VOTRE DESSIN
AU PÈRE NOËL POUR
AVOIR LA CHANCE DE
GAGNER UNE SURPRISE

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé à partir du 22 décembre 2022 et ce, jusqu'au 2 janvier 2023 inclusivement.

Le Service des travaux publics continuera d'effectuer le déneigement et l'épandage de l'abrasif sur les voies publiques suivant les caprices de dame Nature.

Pour toute urgence, veuillez contacter le 9-1-1.

CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Bonjour à vous tous,

Afin de vous offrir un bon service au niveau de la patinoire, nous sommes toujours à la recherche de deux personnes pour effectuer les heures d'ouverture. C'est urgent de trouver ces personnes. Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, prière de communiquer avec nous le plus tôt possible.

La période des Fêtes est, pour certains, plus difficile monétairement. C'est un moment propice à l'entraide et à la collaboration. J'invite la population à participer à la collecte de dons en argent. Un petit geste qui compte beaucoup et qui mettra du soleil dans certaines familles. Notez que la guignolée à Upton se jusqu'au 10 décembre 2022. Vous pouvez déposer vos dons dans des tirelires qui se trouvent dans différentes entreprises locales de la Municipalité d'Upton.

Encore une fois, je vous invite à venir rencontrer le Conseil municipal aux séances régulières qui se tiennent, normalement, le deuxième mardi de chaque mois. C'est le moment de vous tenir informés de l'avancement des dossiers municipaux.

Dernièrement, l'équipe d'employés municipaux a accueilli une nouvelle collègue. Souhaitons la bienvenue à madame Sarra Ajengui, directrice des services administratifs et financiers.

Suggestions et commentaires sont toujours les bienvenus. N'hésitez pas à communiquer avec nous, par courriel, par téléphone ou en vous présentant au bureau municipal.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier les bénévoles de la FADOQ d'Upton pour avoir rehausser la beauté intérieure de notre centre communautaire. Un gros merci!

Enfin, je vous invite à la prudence lors de vos déplacements tout au long de la saison hivernale et plus particulièrement pendant la période des Fêtes.

En terminant, les membres du conseil municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur à l'approche de Noël et du jour de l'An. Que cette période soit un moment de ressourcement, de bonheur et de paix pour vous et votre famille.

Cordialement,

Robert Leclerc, maire



SERVICES MUNICIPAUX

Nabil Boughanmi	Directeur général et greffier-trésorier	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
Kim Martin-Blais	coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 1^{er} novembre 2022 à 20h00** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère : Kelly Huard
Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et madame Sarra Ajengui, greffière-trésorière adjointe sont également présents.

Madame la conseillère Barbara Beugger, est absente.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.1 Cérémonie de remise des médailles et des barrettes aux récipiendaires du département du Service de sécurité incendie

Pour rendre hommage aux pompiers, le maire procède à la remise des épinglettes et des barrettes du gouverneur général du Canada en remerciement des années de service de certains pompiers du Service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Upton.

Au cours de la cérémonie, sont remises les :

Médailles et barrettes :
- Francis Beaudry (**20 ans**) Médaille
- Claude Dumaine (**30 ans**) 1^{re} Barrette
- Alain Miclette (**40 ans**) 2^e Barrette

Pour les barrettes de reconnaissance 5-10-15 ans de service

5 ans :	10 ans :
- Dany Chicoine	- Guy Pénelle
- Alex Bienvenue	- Pier-Luc Martin
- Kim Vincelette	- Anthony Joubert
- Dave Poulin	
- Dany Laliberté	

15 ans :
- Keven Brunelle

La Municipalité d'Upton remercie ces pompiers pour leur engagement au sein du Service de la sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets inscrits aux points 2.12 et 8.3 :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Cérémonie de remise des médailles et des barrettes aux récipiendaires du département du Service de sécurité incendie
2. Administration générale
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal;
 - 2.3 Comptes à payer;
 - 2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec;
 - 2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;
 - 2.6 Adoption - Règlement 2022-352 amendant le règlement 2019 321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
 - 2.7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 2.8 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
 - 2.9 Offre de services professionnels pour l'année 2023 de l'aviseur légal;
 - 2.10 Offre de services pour la gestion documentaire;
 - 2.11 Offre de services pour l'édition et la conception du Bavard;
 - ~~2.12 Location d'un photocopieur;~~
 - 2.13 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
 - 2.14 Burnbrae Farms Upton – Demande de commandite;
 - 2.15 Établissement du calendrier 2023 des assemblées;
 - 2.16 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commandite;
 - 2.17 Fermeture des comptes et de la marge de crédit auprès de la RBC;
 - 2.18 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - Demande d'appui financier;
 - 2.19 Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Nabil Boughanmi au directeur général et greffier-trésorier;
 - 2.20 Embauche – Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers
 - 2.21 Demande don – Fondation Aline Letendre
 - 2.22 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement – Demande d'appui
 - 2.23 Demande d'appui financier pour les activités du comité de la Rivière Noire (CRN) – Année 2023
 - 2.24 Demande de renouvellement du partenariat entre la municipalité d'Upton le Théâtre de la Dame de Cœur pour 2023
 - 2.25 Demande de congé sans solde de longue durée – Greffière adjointe
 - 2.26 Audit comptable 2022 – Octroi de contrat de gré à gré;
 - 2.27 Équité salariale.
3. Sécurité publique

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'octobre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de novembre 2022.

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2022;

4.2 Formation « Gestionnaires efficaces » – Roger Garneau, directeur des travaux publics;

4.3 Aménagement de la Place des Loisirs - Libération de la retenue finale - Les Entreprises P.E Denis inc.;

4.4 Traitement de surface - rue des Érables et une partie de la rue du Notaire – Acceptation et fin des travaux ;

4.5 Entretien des chemins d'hiver - Ajustement du contrat 2023-2024;

4.6 Décompte progressif numéro 9 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

4.7 Omnibus - Région d'Acton;

5. Hygiène du milieu

5.1 Adoption - Règlement 2022-253 régissant l'utilisation de l'eau potable;

5.2 Adoption - Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2023;

5.3 Reconstruction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Place des loisirs;

5.4 Modification à la résolution numéro 297-10-2022 intitulée : Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage;

5.5 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023.

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2022;

7.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;

7.3 Adoption du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;

7.4 Logiciel de gestion des permis – Acquisition.

8. Loisirs et culture

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs;

8.2 Journée de la culture – Budget supplémentaire;

~~8.3 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2022-2023;~~

8.4 Soirée de Noël pour le personnel municipal et les élus;

8.5 Renouvellement de l'adhésion avec Radio-Acton pour l'année 2023;

8.6 Nomination du comité de pilotage - Politique municipalité amie des aînés (MADA);

8.7 Comité de la Fabrique Saint-Éphrem – Création;

8.8 Programme Pêche en herbe et au Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche - Demande d'aide financière;

8.9 Remplacement du toponyme du parc MacEvilla par celui de parc Léo Joubert - Lot 4 548 616;

8.10 Projet « Comment vivre 100 ans ? » de madame Ariane Clément, photographe – Reporté à l'année 2023;

8.11 La grande semaine des tout-petits;

8.12 Renouvellement de l'abonnement à Tourisme Montérégie.

9. Affaires diverses

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.2 Adoption – Procès-verbal

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2022 pour une somme de 129 339,50 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 48 660,66 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du Code municipal du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 1^{er} novembre 2022.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Adoption - Règlement 2022-352 amendant le règlement 2019 321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

règlement 2022-352 amendant le règlement 2019 321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Attendu que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Attendu l'avis de motion donné par le conseiller, Mathieu Beaudry, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que le Règlement 2022-352 amendant le règlement 2019 321 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Nabil Boughanmi, dépose en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Barbara Beugger et Kelly Huard ainsi que celle de messieurs Robert Leclerc, Mathieu Beaudry, Pierre Dufresne, Claude Larocque et Éric Jodoin.

2.8 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Considérant que la période des Fêtes est une période peu achalandée au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Claude Larocque

et résolu que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.9 Offre de services professionnels pour l'année 2023 de l'aviseur légal

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les services de contentieux externe et de conseiller juridique de la firme Poupart & Poupart, avocats, pour l'année 2023;

Considérant que l'offre de services s'élève à un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ avant les taxes et les déboursés, incluant les avis verbaux et écrits et que le taux horaire proposé est de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que soit renouvelée l'offre de services de la firme Poupart & Poupart, avocats pour un montant forfaitaire de 3 500,00 \$, plus les taxes et les déboursés et qu'un taux horaire de 300,00 \$, plus les taxes et les déboursés, soit accepté pour les démarches ou les procédures qui ne sont pas comprises dans le forfait.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.10 Offre de services pour la gestion documentaire

Considérant le projet d'implantation d'archive numérique;

Considérant le changement du plan de classification proposé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ);

Considérant que les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la gestion documentaire annuelle de la Municipalité pour un total de 252 heures de travail, soit environ une journée par semaine;

Considérant l'offre de services de madame Maryse Deslandes, archiviste, au montant de 6 552,00 \$;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'accepter l'offre de services pour la gestion documentaire de la Municipalité de madame Maryse Deslandes, archiviste, et ce, pour un montant de 6 552,00 \$ incluant les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.11 Offre de services pour l'édition et la conception du Bavard

Considérant le mandat actuel avec l'entreprise Les Publications Municipales inc. pour la conception, l'impression mensuelle et la livraison du journal municipal qui arrive à échéance;

Considérant que certains avis publics doivent obligatoirement être publiés dans un journal distribué sur le territoire;

Considérant que deux fournisseurs ont été contactés;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise :

Les Publications Municipales	
La conception et la mise en page	280 \$
L'impression	530 \$
Livraison	0 \$

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'accepter la soumission d'impression et de livraison de l'entreprise « Les Publications Municipales » pour l'année 2023 au coût de 810 \$ par édition, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.12 Location d'un photocopieur

Ce point est remis à une séance ultérieure

2.13 Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité d'Upton est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité d'Upton doit constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité d'Upton:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le directeur général et greffier-trésorier;
- du greffier-trésorier adjoint;
- de la greffière-adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.14 Burnbrae Farms Upton – Demande de commandite

Considérant la demande de commandite reçue de l'entreprise Burnbrae Farms Upton;

Considérant que l'entreprise Burnbrae Farms Upton souhaite organiser une soirée afin de souligner l'excellent travail de leurs employés qui étaient travailleurs essentiels lors de la pandémie;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu de refuser d'accéder à la demande de l'entreprise Burnbrae Farms Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.15 Établissement du calendrier 2023 des assemblées

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débuteront à 20 heures :

Séances 2023

17 janvier 2023	4 juillet 2023
7 février 2023	15 août 2023
7 mars 2023	5 septembre 2023
4 avril 2023	3 octobre 2023
2 mai 2023	7 novembre 2023
6 juin 2023	5 décembre 2023

Que le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.16 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commandite

Considérant la demande de commandite reçue du Comité de la Guignolée d'Upton pour l'achat de certificats échangeables contre des denrées alimentaires dans les marchés d'alimentation locaux pour les citoyens qui en feront la demande en remplacement de l'habituelle collecte de denrées non périssables;

Considérant que le comité demande également l'autorisation de déposer au bureau municipal une tirelire pour recueillir des dons des visiteurs;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton offre un don de 250 \$ au Comité de la Guignolée d'Upton;

Que soit acceptée l'installation d'une tirelire au bureau municipal pour recueillir des dons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.17 Fermeture des comptes et de la marge de crédit auprès de la RBC

Considérant que la Municipalité a procédé à des financements permanents pour le projet de ponceau et voirie du règlement d'emprunt 2016-274, et l'autre pour le financement du garage municipal du règlement 2018-299;

Considérant que certains comptes sont reliés avec les emprunts qui ont été récemment fermés auprès de la RBC;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soient fermés les comptes de banque numéro 118 659-2 et numéro 112 982-4;

Que soient fermés les marges de crédit numéro 23903181 001 et numéro 23903181 003;

Que soit autorisé monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document nécessaire à cet effet.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.18 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - Demande d'appui financier

Considérant que le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC), composé d'administrateurs bénévoles dont quelques producteurs agricoles et que son principal objectif est de planifier et organiser divers projets dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes de son bassin versant;

Considérant que le bassin versant de la rivière Chibouet couvre plus de seize mille (16 000) hectares, principalement en terres agricoles et que, malheureusement, ce bassin versant comporte une très mauvaise qualité de l'eau et des taux inquiétants de pesticides d'origine agricole;

Considérant que le CRRC demande à la Municipalité d'Upton, qui est couverte en partie par le bassin versant de la rivière Chibouet, une contribution financière de 500,00 \$ afin de l'aider à poursuivre ses activités prévues pour 2023;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de verser une contribution financière de 100 \$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.19 Fin de la période probatoire et permanence de monsieur Nabil Boughanmi au directeur général et greffier-trésorier

Considérant que monsieur Nabil Boughanmi a été embauché au directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité, le tout selon la résolution numéro 105-04-2022, adoptée par le conseil le 5 avril 2022;

Considérant que monsieur Nabil Boughanmi au directeur général et greffier-trésorier satisfait aux exigences des autorités municipales;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le Conseil municipal confirme la permanence de monsieur Nabil Boughanmi à titre de directeur général et greffier-trésorier pour la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.20 Embauche – Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers

Considérant la résolution 285-10-2022 autorisant la création du poste de Directeur(trice) des services administratifs et financiers ;

Considérant que le processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines;

Considérant que le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers ;

Considérant l'entente de travail fournis par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit entérinée l'embauche de madame Sarra Ajengui à titre de directrice des services administratifs et financiers, et ce à compter en date du 31 octobre 2022;

Que la directrice des services administratifs et financiers agisse comme greffière-trésorier adjointe et en cas de nécessité, remplace le directeur général lors des séances publiques du conseil et aux séances de travail ;

Que soit entérinée la signature du contrat de travail de madame Sarra Ajengui tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.21 Demande don – Fondation Aline Letendre

Considérant que la mission de la Fondation Aline Letendre est d'améliorer le milieu de vie et de travailler main dans la main pour faire mieux pour les résidents du C.H. Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe et que grâce aux initiatives, la Fondation et ses donateurs peuvent offrir des soins et un milieu de vie en continuelle amélioration aux résidents;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que la Municipalité offre à la Fondation Aline Letendre un don d'un montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.22 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement – Demande d'appui

Attendu que la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

Attendu que cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

Attendu que cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

Attendu que les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

Attendu que la Municipalité d'Upton est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

Attendu que la Municipalité d'Upton se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

Attendu que cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

Attendu que le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

Attendu que le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

Attendu que les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

Attendu que les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

Attendu que ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

Attendu que le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

Attendu que plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

Attendu que pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

Attendu que pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

Attendu que plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

Attendu que le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

Attendu que le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

Attendu que cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

Attendu que le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

Attendu que la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire considérant que :
 - o Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - o Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - o Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.23 Demande d'appui financier pour les activités du comité de la Rivière Noire (CRN) – Année 2023

Considérant que la Municipalité d'Upton est l'une des trois (3) municipalités couvertes par le Comité de la Rivière

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Noire et que les administrateurs de celui-ci demandent une contribution financière de 500,00 \$ pour favoriser la mise en place de projets en 2023;

Considérant que pour l'année 2023, des projets de sensibilisation, d'information et d'amélioration de la biodiversité et des bandes riveraines sont en élaboration sur le territoire d'action du comité;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que la Municipalité verse pour l'année 2023 un montant de 500,00 \$ au Comité de la Rivière Noire conditionnellement à la contribution financière du même montant par les deux autres municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.24 Demande de renouvellement du partenariat entre la Municipalité d'Upton le Théâtre de la Dame de Cœur – Année 2023

Considérant que la demande de renouvellement de partenariat du Théâtre de la Dame de Cœur;

Considérant que le Parc régional continu a suscité un grand intérêt par l'augmentation de sa fréquentation.

Considérant que les deux paliers de gouvernement contribuent financièrement au projet de la phase V, pour la mise à niveau des infrastructures, dont le budget est de 9 millions de dollars.

Considérant que l'appui et le renouvellement de l'entente de partenariat avec la Municipalité d'Upton, sont essentiels, pour confirmer aux gouvernements une participation locale

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Claude Larocque

et résolu que le conseil municipal s'engage à renouveler l'entente de partenariat avec le Théâtre de la Dame de Cœur, et ce, pour un montant de 15 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.25 Demande de congé sans solde de longue durée – Greffière adjointe

Considérant que le 15 octobre 2022, la direction générale a reçu une demande de congé sans solde d'une durée de six (6) mois, plus précisément pour les mois de novembre 2022 à mai 2023, de la part de la greffière adjointe;

Considérant que la direction générale a approuvé ladite demande;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu d'accepter la demande de congé sans solde de longue durée de la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.26 Audit comptable 2022 – Octroi de contrat de gré à gré

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un vérificateur comptable externe afin d'effectuer les audits et mandats de vérifications pour l'année se terminant au 31 décembre 2022;

Attendu que l'offre de service reçue de la part de la firme FBL comptable professionnel agréé inc. pour les services suivants:

- préparer le chiffrier de consolidation et compléter le rapport financier annuel consolidé;
- auditer et préparer le rapport financier annuel non-consolidé selon les Normes canadiennes pour le secteur public;
- auditer les registres et états financiers de la Municipalité en fonction des normes canadiennes d'audit;
- présentation des états financiers et de la lettre de recommandation, s'il y a lieu, aux membres du Conseil;
- préparer les déclarations d'impôt T2 et CO17;
- compléter les questions incluses au rapport financier consolidé concernant l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ;
- s'assurer que les pages des données prévisionnelles sont bien complétées et que les données sont raisonnables.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que le Conseil entérine les démarches du directeur général et de la directrice générale adjointe de la Municipalité pour approcher des firmes comptables en vue de réaliser le mandat d'audit comptable et la préparation du rapport financier de la municipalité pour l'année financière 2022;

Que la Municipalité octroie un contrat de gré à gré à la Firme FBL, pour un mandat d'audit des livres comptables et la préparation du rapport financier de la municipalité d'Upton pour l'exercice financier 2022 au montant 15 000,00 \$ plus taxes applicables ;

Que la dépense pour l'année 2022 ait affecté au poste budgétaire no 02-13000-413 Vérification comptable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.27 Équité salariale

Considérant les dispositions de la Loi sur l'équité salariale et considérant que la loi impose à l'employeur de maintenir l'équité salariale après que le programme d'équité ait été complété, un exercice de maintien d'équité salariale doit être effectué tous les cinq (5) ans ;

Considérant que cette évaluation consiste à s'assurer que les catégories d'emplois à prédominance féminine dans la municipalité d'Upton reçoivent toujours une rémunération au moins égale à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine de valeur équivalente ;

Considérant qu'un mandat a été octroyé au consultant Michel Larouche sous la résolution 140-05-2022 pour la réalisation de l'étude de l'équité salariale ;

Considérant que l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été réalisée par un comité d'équité salariale formellement constitué des membres représentants de la municipalité ;

Considérant que dans le cadre du présent exercice de maintien d'équité salariale, les travaux suivants ont été exécutés :

- Recherche visant à identifier les événements susceptibles de créer ou de recréer des écarts salariaux;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vérification et identification des catégories d'emploi et des prédominances d'un genre (féminin ou masculin);
- Évaluation des catégories d'emploi;
- Estimation des écarts salariaux et la détermination des ajustements.

Considérant la recommandation du consultant Michel Larouche;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'équité, la municipalité peut choisir l'une de trois méthodes suivantes afin d'ajuster les salaires de catégorie féminine :

Méthode 1 : Équité salariale des catégories féminines basée sur courbe des catégories masculines.

Méthode 2 : Équité salariale des catégories féminines basée sur une proportion des 2 catégories masculines plus élevée et plus basse en points.

Méthode 3 : Équité salariale des catégories féminines basée sur la règle de trois avec la catégorie masculine la plus près en points.

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

De procéder aux ajustements salariaux de certaines catégories d'employés, à compter du 1^{er} novembre 2022, tel que le prévoit la Loi ;

D'autoriser l'ajustement salarial calculé en vertu du programme de maintien de l'équité salariale établi selon les règles prévues de la Loi sur l'équité salariale en appliquant la méthode 1 :

Catégories d'emploisLes ajustements sont en à prédominance féminine ayant.....dollars(\$/heure) droit à des ajustements

* Adjointe administrative-réceptionniste:.....ajustement de 2,32 \$/heure

* Directeur général adjoint:ajustement de 1,13 \$/heure

* Greffière adjointe:ajustement de 0,63 \$/heure

Que les salaires des catégories d'emplois à prédominance féminine éligibles aux ajustements seront ajustés à compter du 1^{er} janvier 2023 avec la politique salariale des employés de la Municipalité d'Upton en utilisant l'échelon supérieur le plus près qui correspond au salaire de chaque catégorie d'emplois ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de novembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'octobre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 2 000 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Kelly Huard

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 21 875,70 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.2 Formation « Gestionnaires efficaces » – Roger Garneau, directeur des travaux publics

Considérant que le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, souhaite être inscrit à la formation « Gestionnaires efficaces » dispensée par le Cégep de Saint-Laurent au coût de 3 490 \$;

Considérant que cette formation permet d'acquérir développement de compétences en gestion pour les superviseurs et gestionnaires de premier niveau;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'autoriser l'inscription le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, à la formation offerte par le Cégep de Saint-Laurent au coût de 3 490,00 \$, plus les taxes et les frais inhérents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Aménagement de la Place des Loisirs - Libération de la retenue finale - Les Entreprises P.E Denis inc.

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour concernant l'aménagement de la Place des Loisirs à Les Entreprises P.E Denis inc., et ce, conformément à la résolution numéro 252-07-2017;

Considérant que Les Entreprises P.E Denis inc. a transmis en date du 10 octobre 2020, une demande de paiement pour le de la retenue finale de 5 %, soit un montant de 13 109,30 \$ plus les taxes applicables;

Considérant qu'en date du 30 octobre 2018, monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur de la firme Les services Exp inc. a recommandé après le dégel en 2019;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Claude Larocque

et résolu d'autoriser le paiement de la retenue finale de 5 %, à Les Entreprises P.E Denis inc., pour un montant de 13 109,30 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour l'aménagement de la Place des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.4 Traitement de surface - rue des Érables et une partie de la rue du Notaire – Acceptation et fin des travaux

Considérant la résolution 242-08-2022 autorisant le traitement de surface sur la rue des Érables et une partie de la rue du Notaire pour un montant total de 75 560,09 \$, taxes en sus ;

Considérant que les travaux prévus devaient couvrir une superficie de 5 917 m² ;

Considérant que les travaux effectués ont été ajustés pour couvrir une superficie de 5 978 m², au coût total de 76 339,06 \$, taxes en sus,

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant les recommandations du directeur du service des travaux publics;

Considérant que le scellant protecteur prévu à la fin des travaux pour un montant total de 9 230,52 \$ plus taxes n'a pas été ajouté en raison des conditions météorologiques;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

Que soit autorisé, en conséquence, l'ajustement du mandat de « LES ENTREPRISES BOURGET » et d'accepter sa demande pour la fin des travaux;

Que soit affecter cette dépense aux activités d'investissements et d'en autoriser le paiement de la somme de 76 339,06 \$, plus taxes, couvrant uniquement les travaux réalisés;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.5 Entretien des chemins d'hiver - Ajustement du contrat 2023-2024

Considérant que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver a été octroyé à Ferme L. Lapalme & fils;

Considérant qu'il y est stipulé à l'article 4.3 du contrat d'entretien qu'après trois ans l'entrepreneur aura droit de demander une augmentation de prix;

Considérant la demande de modification soumise par l'entrepreneur;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

et résolu d'accepter la demande l'entrepreneur concernant l'augmentation du prix du contrat, pour les années 2023 et 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.6 Décompte progressif numéro 9 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

Considérant les travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 9 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 28 septembre 2022;

Considérant que le montant du décompte progressif numéro 9 s'établit à 7 633,21 \$, excluant les taxes et qu'il correspond à la libération de la retenue restante;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 9 à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. » au montant de 7 633,21 \$, excluant les taxes;

Que soit autorisé monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer le décompte progressif numéro 9;

Que pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.7 Omnibus - Région d'Acton

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

Considérant que la Municipalité doit verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisé le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 7 565,10 \$ pour l'année d'opération 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Adoption - Règlement 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable

Considérant que la Municipalité d'Upton doit régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'apporter des modifications à la réglementation existante et qu'en ce sens le conseil municipal souhaite adopter un nouveau règlement afin de remplacer le règlement 2012-234;

Considérant l'avis de motion donné par la conseillère, Kelly Huard, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

Considérant que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

Considérant qu'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le règlement 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Adoption - Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2023

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et l'a transmis à la Municipalité d'Upton pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis;

Qu'une copie dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A";

Que la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Reconstruction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Place des loisirs

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics de la Municipalité d'Upton afin de renouveler la conduite pluviale actuelle, installée sur la rue Place des loisirs vu la problématique de drainage;

Considérant que les prévisions budgétaires soumises par monsieur Garneau :

Matériaux	Montant (excluant les taxes)
Tuyau pluvial de 12 pouces	8 897 \$
Matériaux de réparation du terrain	800 \$

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit autorisée une dépense au montant maximal de 9 697 \$, plus taxes applicables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Place des loisirs;

Que les travaux de reconstruction de la conduite pluviale soient exécutés par les employés du Service des travaux publics;

Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.4 Modification à la résolution numéro 297-10-2022 intitulée : Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'une nouvelle conduite de refoulement et d'un poste de pompage

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 297-10-2022 afin de revoir l'appropriation du montant pour la réalisation de l'étude géotechnique;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit modifié le dernier paragraphe de la résolution afin qu'il se lise comme suit :

« Que pour pourvoir au financement de cette dépense soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.5 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023

Attendu que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 9 décembre 2022 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que soit acheté le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
15	20	10

Que soient délégués à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

Que soit conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 720, rue Brasseur.

Que soient autorisés le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2022

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Pierre Dufresne, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente pour adoption, soit le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur Pierre Dufresne, dépose une copie du projet de règlement 2022-354 afin d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

7.3 Adoption du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Attendu que la Municipalité d'Upton a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1, art. 145.36) titre I chap. IV section XI, d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Attendu que la Municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 146);

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 1^{er} novembre 2022;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 1^{er} novembre 2022 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le présent projet de règlement soit adopté;

Qu'une assemblée de consultation publique aura lieu le 6 décembre avant la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.4 Logiciel de gestion des permis - Acquisition

Considérant la résolution numéro 275-09-2022 créant un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et la résolution numéro 276-09-2022 indiquant le non-renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement pour l'année 2023, lesquelles ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 ;

Considérant que la Municipalité d'Upton doit acquérir un logiciel de gestion des permis;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise Infotech pour le module Sygem « Permis » au montant de 6 572,50 \$ réparti comme suit :

* Coût du module SYGEM "PERMIS"	3 500,00 \$
* Frais d'installation	400,00 \$
* Formation 3.5 heures	472,50 \$
* Contrat de service un an	1 450,00 \$
* Transmission des permis à l'évaluateur	750\$ (Optionnel)
Total	6 572,50 \$

Considérant la proposition l'entreprise PG Solutions pour l'achat du module de gestion des permis avec « AccèsCité Territoire » au montant de 12 500,00 \$, réparti comme suit :

* Prix des Licences - Unique	6 460,00 \$
* Prix des Services professionnels - Unique.....	4 423,00 \$
* Prix du Programme CESA	1 617,00 \$
Total	12 500,00 \$

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que soit acceptée la proposition de l'entreprise Infotech pour l'achat du module Sygem « Permis » au montant de 6 572,50 \$ plus les taxes applicables ;

Que le directeur général, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Rapport d'activité du Service des loisirs et de la vie communautaire du mois de septembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de novembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Service des loisirs et de la vie communautaire du mois d'octobre 2022 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 11,75 \$, plus les taxes applicables, pour le Service des loisirs et de la vie communautaire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Journée de la culture – Budget supplémentaire

Considérant la résolution numéro 273-09-2022 autorisant un budget de 2 750 \$, pour la Journée de la culture;

Considérant la demande de la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire afin d'avoir un budget supplémentaire de 1 584 \$, pour couvrir les frais déjà engagés;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu d'autoriser un budget supplémentaire de 1 584 \$, portant ainsi le budget maximal à 4 334 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.3 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2022-2023

Ce point est remis à une séance ultérieure

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

8.4 Soirée de Noël pour le personnel municipal et les élus

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint;

Que les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

Que les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint;

Qu'un budget de 62,50 \$ taxes nettes incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.5 Renouvellement de l'adhésion avec Radio-Acton pour l'année 2023

Considérant que la Municipalité doit renouveler sa carte de membre avec Radio-Acton;

Considérant la recommandation de la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, de choisir le forfait numéro deux au montant de 297,95 \$, plus les taxes, comprenant :

- Carte de membre associatif ;
- Mentionner vos activités dans la chronique Agenda Uniprix ;
- Une campagne de publicité de 35 occasions de 30 secondes (ou 62 occ. de 15 sec.) ;
- Possibilité d'entrevues.

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de renouveler la carte de membre en choisissant le forfait numéro deux de la Radio-Acton pour l'année 2023, et ce, pour une somme de 297,95 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.6 Nomination du comité de pilotage - Politique municipalité amie des aînés (MADA)

Considérant la volonté de la Municipalité d'élaborer une politique Municipalité amie des aînés (MADA) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

Considérant qu'une politique MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a obtenu l'aide financière du Secrétariat des aînés pour l'élaboration de sa politique MADA;

Considérant que la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la politique MADA et à sa mise à jour;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

et résolu ce qui suit:

1. COMITÉ DE PILOTAGE : Le conseil municipal constitue le comité, qui aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la politique MADA et de son plan d'action triennale:
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés.
 - en recommandant des projets porteurs de la pré-occupation « aînés ».
- De proposer un projet de mise à jour de la politique sur les aînés et de l'élaboration d'un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal ;
- D'assurer l'évaluation du plan d'action précédent pour en tirer les bénéfices nécessaires.

2. NOMINATION DE MEMBRES : Le conseil municipal nomme, pour siéger au Comité de pilotage MADA, les personnes suivantes :

Responsabilité	Nom
Nabil Boughanmi	Responsable administratif
Micheline Guérette	Citoyenne et représentante des aînés de la FADOQ
Michel Roy	Citoyen et représentant des aînés de la FADOQ
Claire Champagne	Citoyenne et représentante des aînés de la FADOQ
Francine Desroches	Citoyenne et représentante des aînés de la FADOQ

3. CHARGÉE DE PROJET. Le conseil municipal désigne madame Kim Martin-Blais, coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, pour piloter ce dossier et le Comité de pilotage.

4. ÉLUE RESPONSABLE DU DOSSIER « AÎNÉS ». Le conseil municipal désigne madame la conseillère Kelly Huard comme « Élu(e) responsable des aînés » de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.7 Comité de la Fabrique Saint-Éphrem - Création

Considérant que le conseil souhaite créer un comité avec la Fabrique Saint-Éphrem;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit créé le comité de la Fabrique Saint-Éphrem;

Que soient nommés la conseillère Kelly Huard et le conseiller Pierre Dufresne pour siéger au comité de la Fabrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.8 Programme Pêche en herbe et au Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche - Demande d'aide financière

Considérant le Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec, qui vise à promouvoir la pêche récréative auprès des jeunes de 6 à 12 ans s'adjoignant au Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), qui vise à offrir un soutien financier de 2/3 du

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

montant d'un ensemencement, en offrant un formulaire commun de demande d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que soit autorisée la coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Kim Martin-Blais, à présenter une demande d'aide financière dans les deux programmes;

Que pour le Programme d'ensemencement, la demande soit réalisée pour l'achat de truite arc-en-ciel, et ce pour un budget de 1 040,00 \$ à payer par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.9 Remplacement du toponyme du parc MacEvilla par celui de parc Léo Joubert - Lot 4 548 616

Considérant qu'une demande de madame Vicky Gagnon, mère de feu Léo Joubert, a été déposée le 27 avril 2022 afin de l'honorer;

Considérant que le parc « MacEvilla » est une aire de jeux pour les enfants;

Considérant que feu Léo Joubert fut résident du secteur ceinturant le parc « MacEvilla »;

Considérant que Léo Joubert est une source d'inspiration, de force et de courage pour les familles uptonnaises;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Claude Larocque

et résolu :

Que soit acceptée la demande de remplacement de madame Gagnon;

Que soit soumise la demande de remplacement du toponyme du parc « MacEvilla » par celle de parc Léo Joubert auprès de la Commission de toponymie du Québec;

Qu'advenant l'autorisation le service des travaux publics soit mandaté afin de procéder à l'installation de la signalisation correspondante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.10 Projet « Comment vivre 100 ans ? » de madame Arianne Clément, photographe – Reporté à l'année 2023

Considérant la résolution numéro 096-03-2021 appuyant le projet de madame Arianne Clément afin d'exposer pendant deux saisons estivales son documentaire photographique nommé « Comment vivre 100 ans ? » le long du sentier pédestre du Parc nature de la région d'Acton;

Considérant qu'elle a pu obtenir une aide financière au Conseil des arts et des lettres du Québec (MCLQ) qui lui permettra de mener à bien son projet;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Pierre Dufresne

et résolu de reporté le projet de madame Arianne Clément pour l'année 2023 avec les mêmes engagements pris par la Municipalité en vertu de la résolution 096-03-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.11 La grande semaine des tout-petits

Considérant que la grande semaine des tout-petits que se déroule du 14 au 20 novembre 2022 représente l'occasion

de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

Considérant que la grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

Considérant que la Municipalité est en processus de mettre à jour la politique familiale ;

Considérant que la Municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire;

Qu'à cet effet, soit publié un communiqué dans le journal municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.12 Renouvellement de l'abonnement à Tourisme Montérégie

Considérant que Tourisme Montérégie a pour mission et mandat d'assurer le développement et la promotion de l'industrie touristique de la Montérégie;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à cet organisme en s'acquittant de la cotisation annuelle d'un montant de 430,00 \$ excluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu que l'abonnement à Tourisme Montérégie soit renouvelé pour l'année 2023 au montant de 430,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin

et résolu de clore la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire



AVIS PUBLIC CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal a adopté à la séance régulière du 1^{er} novembre 2022 une résolution pour établir le calendrier des séances régulières pour l'année 2023.

Par conséquent, AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité que les séances ordinaires du Conseil municipal pour 2023, se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et débuteront à 20 heures, et ce, selon le calendrier suivant:

Séances 2023	
17 janvier 2023	4 juillet 2023
7 février 2023	15 août 2023
7 mars 2023	5 septembre 2023
4 avril 2023	3 octobre 2023
2 mai 2023	7 novembre 2023
6 juin 2023	5 décembre 2023

Donné à Upton, ce 3^e jour de novembre 2022,

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le règlement numéro 2022-353 régissant l'utilisation de l'eau potable, celui-ci remplace le règlement 2012-234.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie à Upton durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca.

Donné à Upton, ce 3^e jour de novembre 2022,

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier




AVIS PUBLIC RELATIF À UNE CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022 354.
- 2- Lors de séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-354.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 6 décembre 2022 à 19H55 à la salle du conseil municipal située au 810, rue Lanoie à Upton**. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro **2022 354**, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2022-354 consiste à l'adoption d'un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), en vertu de l'article 145.36 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 5- La technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet
- 6- Le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 7- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.upton.ca/avis-publics/.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de novembre de l'an 2022.


Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité que :

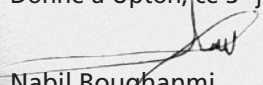
Le Conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le règlement numéro 2022-352 modifiant le règlement de contrôle et de suivi budgétaire.

Le règlement numéro 2022-352 remplace le tableau dans la section « DÉLÉGATION DU POUVOIR – FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX » ainsi que là où elle se retrouve dans le règlement 2019-321 concernant le contrôle et le suivi budgétaire, l'expression « secrétaire-trésorier » est remplacée par « greffier-trésorier ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 810, rue Lanoie à Upton durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.upton.ca.

Donné à Upton, ce 3^e jour de novembre 2022,


Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

ADULTES

TITRE	AUTEUR
Le murmure des hakapiks La troisième enquête de Moralès (Roman policier)	Roxanne Bouchard B752.2
Les lendemains (Roman)	Mélissa Da Costa D117.1
Ce qui se passe au camping reste au camping (Roman)	Amélie Dubois D815
Billy Summers (Susp./Intrigue)	Stephen King K52
L'inconnu du presbytère T.1 Les temps maudits (Roman historique)	Josée Ouimet O.93
Les lumières du Ritz T.3 Les étincelles de l'espoir (Roman historique)	Marylène Pion P.662
Gourmande ! Mes recettes de famille (Livre de recettes)	Marina Orsini 641.5
Le plus beau Noël depuis longtemps ! (Revue)	RICARDO

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
La promenade en train de Peppa	Peppa Pig P628
L'école des Monstres Le plan B de Mona et Lisa	Sally Rippin R593
Pat le chat J'aime l'automne	James Dean D281
À la poursuite du sac perdu	J'Aime Lire J11
Ma voisine est une sorcière !	J'Aime Lire J11
La vie compliquée de Léa Olivier À l'heure où dorment les balançoires	Catherine Girard-Audet A899.1bdj
Game Over Watergate	Midam 741
Naruto Next Generations Boruto T.2	Masashi Kishimoto K46

LA PÉRIODE DES FÊTES ARRIVE À GRAND PAS !

La bibliothèque sera fermée le 24 décembre ainsi que le 31 décembre 2022. Bonne lecture et joyeux temps des Fêtes!

RÉGIE INTERMUNICIPALE

27 novembre 2022

FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER

APPORTEZ-NOUS VITE VOS :

- résidus de construction et de bois
- pots de peinture
- huiles usées et filtres
- pneus déjantés
- meubles, électroménagers
- métaux

Fermeture hâtive possible selon les précipitations de neige

Résidus d'origine résidentielle seulement
Sur présentation d'une preuve de résidence

RÉGIE INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains
www.riam.quebec
450 774-2350

RÉGIE INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

AIDE-MÉMOIRE

ÇA VA DANS QUEL BAC ?

Matières recyclables

Papier Carton Plastique Verre Aluminium

Matières organiques

Résidus alimentaires Résidus verts Papier / carton souillé

Déchets domestiques

www.riam.quebec

INFORMATIONS MUNICIPALES

CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES ET BARRETTES POUR LES POMPIERS!

Le 1^{er} novembre dernier, douze membres du Service de sécurité incendie (SSI) recevaient la Médaille des pompiers pour services distingués du Lieutenant-gouverneur. La cérémonie, s'est déroulée en présence du maire d'Upton, monsieur Robert Leclerc, le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Nabil Boughanmi, du directeur du Service du service incendie, monsieur Benoit Gauthier ainsi que plusieurs pompiers.

« Ce soir, nous rendons hommage à ces personnes qui, par leur dévouement et leur professionnalisme, permettent aux Uptonaises et aux Uptonais de se sentir en sécurité dans notre municipalité. Ce sont des gens qui font preuve de courage et de loyauté, d'une conduite exemplaire et d'un travail d'excellence, parfois effectué dans des conditions difficiles, a mentionné le maire, monsieur Robert Leclerc. »

Au cours de la cérémonie, sont remises les :

Médailles et barrettes :

- Francis Beaudry (20 ans) Médaille
- Claude Dumaine (30 ans) 1^{re} Barrette
- Alain Miclette (40 ans) 2^e Barrette

« C'est la première fois qu'une médaille pour 40 ans de service est remise à Upton et monsieur Miclette a eu droit à un bel hommage pour souligner cette notable carrière »

Pour les barrettes de reconnaissance 5-10-15 ans de service

- | 5 ans : | 10 ans : | 15 ans : |
|------------------|-------------------|------------------|
| - Dany Chicoine | - Guy Pénelle | - Keven Brunelle |
| - Alex Bienvenue | - Pier-Luc Martin | |
| - Kim Vincelette | - Anthony Joubert | |
| - Dave Poulin | | |
| - Dany Laliberté | | |

Source :

Claudia Lavallée, greffière adjointe
Municipalité d'Upton
450 549-5611 / claudia.lavallee@upton.ca

PROPRIÉTAIRES DE BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Nous demandons la collaboration de tous les propriétaires de boîtes aux lettres rurales de vous assurer de la solidité de celle-ci pour l'hiver prochain. Ainsi, lors du déneigement des routes, votre boîte aux lettres restera intacte, et pour vous éviter tous les inconvénients qui surviennent lors d'accrochage accidentel. Merci de votre compréhension!



CONSEILS POUR L'HIVER ET LA PÉRIODE DES FÊTES :

- Lorsqu'on utilise un plat à fondue avec un liquide combustible, on doit s'assurer de ne pas faire de remplissage lorsque le réservoir est chaud car il pourrait s'enflammer. Il est préférable de le refroidir dans l'eau froide avant de le remplir ou simplement en prévoir un deuxième.
- Il est essentiel de faire ramoner et inspecter la cheminée par un spécialiste. L'accumulation de créosote dans la cheminée et les conduits constitue un risque d'incendie. Il faut aussi s'assurer que le pare-étincelles est bien installé.
- Éviter de suspendre des bas de Noël devant la cheminée pour ne pas qu'ils s'enflamment.
- Utiliser des chandelles sous surveillance, particulièrement lorsqu'il y a des enfants et des animaux et prendre soin d'utiliser des chandeliers sécuritaires, stables et assez larges pour recueillir la cire chaude. Éviter de les placer à proximité des rideaux. S'assurer de les éteindre lorsqu'on quitte la pièce.
- Si l'on opte pour un sapin naturel, il faut maintenir le pied de l'arbre humide, en ajoutant de l'eau quotidiennement à la base. Sitôt la période des Fêtes terminée, il est préférable de le dégarnir et de le sortir dehors.
- S'assurer que les lumières de Noël utilisées dans la maison ou à l'extérieur soient conçues pour cet usage.
- Il est préférable d'éteindre les lumières du sapin lorsqu'on quitte la maison ou avant d'aller au lit.
- Éviter de surcharger les prises de courant. Privilégier l'utilisation d'une multiprise.

NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Nous tenons à vous informer qu'il est interdit de pousser la neige sur la voie publique lors du déblaiement de vos entrées. Nous comptons sur votre collaboration afin d'éliminer les risques d'accident.

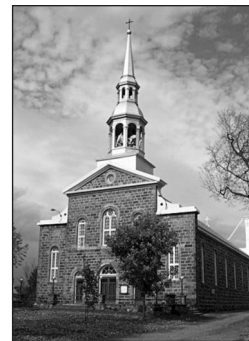


**PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL:
6 DÉCEMBRE 2022**

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

« Le Bavard » est publié et distribué vers le 28 de chaque mois. Les organismes de la Municipalité d'Upton et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 12 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir les fichiers Word et les photos en fichiers séparés (JPG ou PNG) par courriel à emilie.hebert@upton.ca.

Ma paroisse j'y crois et je la soutiens



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Intentions de messes

Messe du 11 décembre à 9h

Manon Savoie X Claire Rainville
Gilles Miclette X son épouse Lucile
Jean-Noël Chicoine X Louise
Défunts famille Bernier X Francine & Michel Bernier
Marcel Dumont 1^{er} ann. X son épouse & ses enfants
Gérard Bruneau 1^{er} ann. X Nicole & Ginette
Marcel Gauthier X assistance aux funérailles
Florence Lapierre X assistance aux funérailles
Stéphane Robitaille X Danielle M. & Réal Gingras

Upton, Messe mercredi le 14 décembre à 8h30

Christiane Petit X Jacqueline
Evelyne Jodoin X assistance aux funérailles
Jean-Noël Chicoine X assistance aux funérailles

Messe de Noël le 24 décembre à minuit

Jean-Marc & Rose-Anne X Janine
Marcel Viens X Véronique
Claude Lajoie X sa famille
Défunts famille Phaneuf, Théroux & Vallée X Andrée & Alain
Défunts famille Cabana & Labrecque X Marcel Cabana
Remerciements pour les biens de la terre X Florence
& Yves Croteau
Famille Chicoine & Savoie X Marie-Ange & Martial Savoie
Manon Savoie X assistance aux funérailles

Horaire des messes de Noël pour l'Unité

Noël en Unité, 24 décembre
Église Saint-Valérien, 21h30, chorale d'enfants
Église Saint-Éphrem, Upton : Minuit
Église Saint-Théodore d'Acton : 16h, Église Saint-Nazaire
d'Acton : 16h
Église Saint-Simon : 16h30, Église Saint-Hugues : 16h30, Église
Sainte-Hélène 19h30
Église Saint-Liboire : 19h, Église St-Jean-Baptiste, Roxton
Falls : 16h30
Église Saint-André, Acton Vale : 19h30
Noël 25 décembre Saint-André d'Acton Vale : 10h45
Jour de l'An, en Unité
Église Saint-André d'Acton, Acton Vale, 16h le 31 décembre
Église Saint-Éphrem, Upton : 9h 1^{er} janvier
Église Saint-Simon : 10h, 1^{er} janvier, Église Saint-Nazaire
d'Acton : 10h45, 1^{er} janvier

Attention! Attention!

La Guignolée est actuellement en marche. Cette année, c'est tout un défi que le comité de la Guignolée doit relever. Le coût des paniers d'épicerie a augmenté d'environ 25 %. Les besoins se font de plus en plus sentir. L'an passé, nous avons aidé 26 familles et remis plus ou moins 7 200 \$ de certificats-cadeaux. C'est grâce à vous, vous êtes des gens généreux. Vous comprendrez donc que vos dons en argent font toute la différence.

Le comité tient à vous dire merci d'aider les plus démunis.

Le comité Guignolée

Chorale de Noël à Saint-Éphrem

La chorale prépare un récital pour Noël à la messe de minuit le samedi 24 décembre prochain.

Vous aimeriez participer à la chorale? Vous êtes les bienvenus peu importe votre âge ou votre expérience. Ce récital sera composé de chants traditionnels. Les dates des répétitions seront à déterminer. Nous opterons pour les dimanches matin à 10 h.

Pour vous inscrire, rien de plus facile, veuillez contacter madame Orietta Niero au 450 549-4044.

Meilleurs vœux!

Que la paix et la joie de Noël soient avec vous durant cette période et tout au long de la prochaine année.

Joyeuses Fêtes!

Réal Lacharité et Luc Berthiaume





Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Conférence horticole « Décorations de Noël », le 28 novembre 19h15, au centre communautaire (885, rue Lanoie) à Upton

La Société d'horticulture et d'écologie «Les Trois Clochers» recevra le lundi 7 novembre 2022 à 19h15, Normand Fleury, technicien en horticulture. Après ses études en horticulture et en paysagisme à Ottawa, il a séjourné plus de 2 ans en Europe pour des stages de perfectionnement. Il a travaillé 25 ans au Jardin botanique de Montréal. Avec lui, nous apprendrons tout sur le compostage!



Lors de cette soirée, il y aura aussi un tirage des pièces présentées. Une occasion à ne pas manquer!

L'équipe de Fleuristerie Bergeron nous présentera de nouvelles idées. Laissez-vous inspirer pour votre décor du temps des Fêtes 2022 !

**L'équipe de la société d'horticulture
et d'écologie Les Trois Clochers**

Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org



***L'environnement
notre passion!***



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

Quand BÉNÉVOLER rime avec AMITIÉ.

Avez-vous ou connaissez-vous
quelqu'un qui a 3 heures par mois pour
créer une belle amitié?

Votre Parrainage civique recherche des
citoyens bénévoles pour devenir parrain
ou marraine civique. 5 personnes
filleules de votre région vous invitent à
venir partager des intérêts communs et
des activités plaisantes. Grâce à cette
relation amicale, vous briserez de
l'isolement et favoriserez la
participation sociale d'une personne
vivant avec une déficience
intellectuelle, un trouble du spectre de
l'autisme ou une limitation physique.

Quand l'estime de soi grandit, c'est une
société qui s'enrichit!

Pour en savoir plus; 450-774-8758
parrainagecivique.org



**Un cadeau de rêve à offrir pour le
temps des fêtes!**

Rabais de la prévente

ADULTE ~~62,00 \$~~ **54,00 \$**

ENFANT ~~32,00 \$~~ **28,00 \$**

Pour un temps limité, taxes en sus

DAMEDECOEUR.COM

450 549-5828

BONS CADEAUX
PERSONNALISÉS

DISPONIBLES SUR DEMANDE



« ...l'émerveillement se donne rendez-vous. »

Journal de Montréal

« L'Expérience théâtrale à Upton est si différente et captivante »

La Presse

« Une escale fantasmagorique à nulle autre pareille »

Revue Jeu

Chers membres et amis de la Fadoq d'Upton, le temps des festivités est maintenant arrivé. Profitez bien de ces précieux moments de rassemblement en famille pour célébrer avec les gens que vous aimez.

Nous vous retrouverons en janvier. Santé et bonheur pour la nouvelle année.

Joyeux Noël et une bonne année à vous tous.

Votre comité



Joyeuses Fêtes !



Club FADOQ d'Upton
Richelieu-Yamaska



Club FADOQ d'Upton
Richelieu-Yamaska

Chers membres et amis de la FADOQ d'Upton,
Décembre arrive bientôt, avec tous ces rassemblements que vous devrez mettre à votre agenda.

Nous vous invitons donc à y ajouter la date du 11 décembre pour notre repas de Noël. Nos billets seront disponibles depuis la dernière semaine d'octobre. Pour vous les procurer, veuillez contacter la présidente Mme Micheline Guérette au 579 371-5232 ou Mme Francine Desroches au 450 278-0099. Il sera aussi possible de vous en procurer à la salle communautaire située au 885, rue Lanoie, les mardis et les mercredis de 12 h 45 à 15 h 30.

S.V.P. veuillez prendre note qu'il est important d'arriver pour les activités hebdomadaires à 12 h 45 pour commencer dès 13 h et terminer à 15 h 30.

Bienvenue à tous !

LES ABRIS TEMPORAIRES DU 15 OCTOBRE AU 15 AVRIL

Nous vous rappelons que les abris temporaires (de type « Tempo® » par exemple) ne peuvent être installés avant le 15 octobre et doivent être remisés le 15 avril de l'année suivante.



STATIONNEMENT DE NUIT

Il est important de vous rappeler qu'il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité. Soyez vigilant!

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AUPRÈS DES AÎNÉS UPTONAIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME MADA

La Municipalité d'Upton désire informer la population qu'elle débute un processus de consultation auprès des aînés dans le cadre de la révision de sa politique associée au programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA). L'équipe municipale veut connaître les besoins et cibler les enjeux qui touchent plus particulièrement les citoyens âgés de 65 ans et plus.

La Municipalité d'Upton a reçu une subvention du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA. Le conseil municipal a nommé un comité de pilotage qui assure le suivi de cette démarche sous la coordination de Kim Martin-Blais, coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire pour la Municipalité d'Upton. Ce comité est formé de différents citoyens de tous les âges, incluant des aînés et provenant de différents milieux (municipal, santé, service sociaux et communautaire), sur lequel siège également un élu.

Le « vieillissement actif » est le principe de base visé par le MADA. Il intervient dans neuf champs d'action, soit :

- Habitat et milieu de vie ;
- Transport et mobilité ;
- Respect et inclusion sociale ;
- Participation sociale ;
- Loisirs et espaces extérieurs ;
- Accès aux bâtiments ;
- Santé et services sociaux ;
- Communication et information ;
- Sécurité.



Municipalité
amie des aînés



Durant le mois de novembre et décembre, différentes méthodes de consultation (sondage, groupe de discussion, boîte à suggestion, etc.) seront mises en place pour recueillir l'information sur les besoins spécifiques des aînés en lien avec ces neuf champs d'action. Des intervenants et des aidants naturels agissant auprès des aînés seront également consultés dans le cadre de cette démarche.

Un sondage est présentement en cours pour recueillir l'opinion des gens de 65 ans et plus. Ce sondage est disponible en ligne par l'ensemble des gens concernées via le site web de la Municipalité, soit au www.upton.ca/wp-content/uploads/2022/11/Sondage-MADA.pdf.

Des versions imprimées de ce sondage seront distribuées par l'entremise de différents organismes du milieu uptonais et seront disponibles à la bibliothèque municipale ainsi qu'à la réception du bureau municipal.

Avec les résultats de cette consultation, les données statistiques sur le vieillissement, ainsi que le portrait des ressources et services disponibles, le comité de pilotage pourra faire un portrait précis de la réalité que vivent les aînés habitant à Upton. Ce portrait de la situation guidera l'élaboration de la mise à jour de la politique municipale des aînés, ainsi que le plan d'action qui s'y rattache.

Source :

Kim Martin-Blais, Coordinatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire
450 549-5619
loisirs@upton.ca

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – 2 POSTES À COMBLER

La Municipalité d'Upton est à la recherche de 2 préposé(e)s pour l'entretien de la patinoire pour la période hivernale.

Responsabilités :

- Assurer la propreté du local des patineurs et des toilettes;
- Arroser la patinoire à la fermeture du local;
- Ranger le matériel à la fin de la journée;
- Déneiger la patinoire et l'entrée du Chalet des loisirs au besoin;
- Rédiger un rapport journalier sur l'état de la glace;
- Autres tâches connexes.

Exigences :

- Être autonome, débrouillard, ponctuel et responsable;
- Bonne condition physique et tolérance au froid;
- Cours en premiers soins (atout).

Horaire de travail :

- Disponibilités de soir, de nuit et de fin de semaine;
- Horaire variable, selon les besoins du service;
- Durée de l'emploi : mi-décembre 2022 à mi-mars 2023 (selon la température et les directives de la santé publique du Québec).

Conditions salariales :

La rémunération varie selon la compétence et l'expérience.

Cet emploi vous intéresse? Envoyez votre CV avant le 28 novembre 2022.

Par la poste ou par courriel :

Municipalité d'Upton, 810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • Téléphone : 450 549-5619 • loisirs@upton.ca



La guignolée

Guignolée 2022

*** Avis important ***

Après avoir vécu la Guignolée des trois dernières années, le comité de la Guignolée d'Upton a consulté plusieurs familles. Celles-ci affirment apprécier le fait d'aller elles-mêmes à l'épicerie pour faire leurs achats. Cela permet aux membres des familles d'acheter ce dont ils ont vraiment besoin. En 2022, la cueillette de porte à porte comme par le passé n'est donc plus indiquée. En conséquence, nous avons mis sur pied, encore cette année, une collecte de dons en argent.

C'est pourquoi cette année, nous vous demandons de supporter la Guignolée d'Upton par des dons monétaires! Nous avons besoin de votre support afin de pouvoir distribuer nos paniers de Noël, qui seront sous forme de certificats- cadeaux échangeables pour des denrées dans différents marchés d'alimentation de la région.

Pour faire un don, vous pouvez communiquer directement avec les responsables de la Guignolée d'Upton au 450 549-4533 ou déposer vos dons dans les différentes tirelires qui se trouvent dans différentes entreprises locales.

La remise de ces certificats se fera le samedi 17 décembre 2022. **Le succès de cette solution n'en tient qu'à votre générosité.**

Nous comptons encore plus sur vous cette année, afin d'aider nos plus démunis, lesquels sont aux prises avec le coût croissant des denrées! Les gens qui désirent recevoir un panier de Noël devront en faire la demande au plus tard le 10 décembre et pour toutes autres informations, veuillez communiquer avec Réal Lacharité au 450 230-5411.

Du 1^{er} novembre au 10 décembre 2022

Déposez vos dons dans nos différentes tirelires qui se trouveront dans différentes entreprises locales d'Upton.